



# Les Brèves de Vétheuil

## Le Mot du Maire

Que cette année vous apporte joie et bonheur dans votre vie personnelle comme dans votre vie professionnelle.

Souhaitons, pour la commune, qu'elle lui apporte les moyens nécessaires afin de rendre la vie plus agréable à tous et de poursuivre les travaux et les projets en cours.

Souhaitons que les aléas rencontrés avec le SMIR-TOM prennent fin (cf. article en dernière page) et réjouissons-nous de voir la fibre arriver à Vétheuil l'été prochain.

Souhaitons encore de belles manifestations et d'agréables animations organisées par nos dynamiques associations.

DHP

**Le maire et le conseil municipal vous souhaitent une bonne année 2019**

N° 90

Janvier 2019

## Vœux 2019

Le maire et le conseil municipal sont heureux de vous inviter à la cérémonie des vœux qui se tiendra

**Samedi 12 janvier à 17h au foyer rural.**

## La belle aventure du bac

Le bac a poursuivi sa belle aventure en 2018 pour le bonheur de tous malgré quelques soucis rencontrés avec le niveau de la Seine. En effet, baissant de façon très significative en cours de journée ou dès le matin, le niveau ne permettait pas d'apponter à Moisson et parfois même de quitter Vétheuil. C'est seulement mi septembre que nous avons appris la cause de ces variations. Le niveau de la Seine gérée par VNF (Voies Navigables de France) restait relativement stable à son débit d'étiage en cette période estivale. Cependant, si le barrage de Port-Mort fermait correctement ses vannes, le débit résiduel était turbiné par la centrale électrique attenante. Or, cet été la centrale hydroélectrique n'a pas respecté les consignes de niveau. Comme elle intervient dans le cadre d'une concession passée avec le ministère de l'écologie, VNF n'a pas les moyens de lui faire respecter ses obligations et a donc sollicité la police de l'eau. Souhaitons que ce service oblige la centrale à respecter ses engagements pour la prochaine saison 2019. Quoiqu'il en soit, le bilan reste satisfaisant car malgré une quinzaine de jours d'interruption complète ou partielle en raison du niveau, le bac a accueilli 17 000 passagers entre le 27 avril et le 21 octobre 2018 ce qui en fait la deuxième meilleure saison depuis le démarrage du bac.

## Recensement de la population



Le recensement INSEE de la population se fera à Vétheuil du 17 janvier au 16 février 2019. Merci de réserver le meilleur accueil à nos deux agents recenseurs, Mesdames Nathalie Aumand et Nadège Couesnon.

Elles passeront vous déposer les documents à remplir puis reviendront plus tard pour les collecter après remplissage. Mais si le vous préférez, l'Insee vous propose de répondre sur internet à l'adresse suivante : [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

Le précédent recensement de la commune a eu lieu en 2014.

## Les échos du Conseil municipal

### Séance du 7 septembre 2018

#### 1- CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ASSURANCES

Alors que la commune est assurée par la SMACL, le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) propose de participer, via une convention, au groupement de commandes pour les assurances incendie, accidents et risques divers. Le CIG assure toute la partie administrative de la consultation et attribue le marché d'assurance. Cette convention est établie pour une durée de 3 ans soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

#### 2. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU - MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Il est acté que le dossier de modification simplifiée du PLU, ainsi qu'un registre, sont mis à disposition du public, en mairie, pendant trente jours consécutifs, du 24/09/2018 au 27/10/2018 inclus.

Une publicité de cette procédure est faite avant la mise à disposition.

#### 3. EXTENSION DE LA ZONE DE PREEMPTION ESPACE NATUREL SENSIBLE D'INTERET DEPARTEMENTAL DU BOIS DU CHESNAY

En raison de l'intérêt écologique, paysager et pédagogique du site et afin de conserver et valoriser son patrimoine naturel et ses spécificités, il est décidé d'étendre la zone de préemption Espace Naturel Sensible départemental du bois du Chesnay pour une superficie de 31,77 ha sur les lieux-dits les Morgnis, les Emiards et les Bocherons. Ces Espaces Naturels Sensibles sont gérés par le Conseil Départemental du Val d'Oise.

#### 4. TRANSFERT DES COMPETENCES « EAU » et « ASSAINISSEMENT » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN VAL DE SEINE

La loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 mais la loi du 3 août 2018 (mise en œuvre du transfert de ces compétences) aménage les modalités de transfert notamment en donnant aux communes membres de communautés de communes la faculté de reporter la date du transfert. A la demande de la communauté de communes du Vexin Val de Seine (CCVVS), le conseil municipal donne son accord sur le report du transfert de ces compétences au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### 5. BAIL LOCATIF FONDATION CARITAS

Le local communal (3, place de la Mairie) doit être loué à la fondation CARITAS afin d'y installer ses bureaux. Le bail sera établi pour un an, pour un montant de loyer de 550 € dont 50 € de charges (chauffage), pour une surface d'environ 60m<sup>2</sup>.

### Séance du 26 octobre 2018

#### 1. APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Après consultation du public, la modification simplifiée du PLU est approuvée.

#### 2. CIG ADHESION CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE 2019/2022

Le contrat actuel arrivant à son terme, un nouveau contrat a été négocié par le CIG (centre interdépartemental de gestion) ; il permet de garantir la collectivité des sommes engagées en cas d'incapacité de travail du personnel (maladie, accident...).

#### 3 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) RAPPORT GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Le conseil rejette le rapport de la CLECT fixant l'évaluation des charges transférées à la CCVVS afin d'éviter un double paiement à la charge de la commune d'une part et des administrés d'autre part via la taxe GEMAPI.

#### 4 PNR CONVENTION PROCEDURE BIENS VACANTS ET SANS MAITRES

Le territoire de la réserve naturelle nationale est composé d'un grand nombre de parcelles dont une partie des propriétaires est inconnue. Dans ces conditions, la gestion de la réserve assurée par le PNR est très difficile. Grâce à des crédits alloués par la DRIEE, le PNR va engager une procédure de biens vacants et sans maître sur le territoire de la RNN.

#### 5 RENOUELEMENT COMPTEURS ENEDIS

A l'occasion du renouvellement des compteurs électriques, il est demandé à ENEDIS de respecter le choix des habitants qui refusent ce changement et le lui font savoir et de respecter également le Règlement Général sur la Protection des Données en ce qui concerne la collecte et la transmission de celles-ci.

## Les échos du Conseil municipal (suite)

### 6. PNR ENQUETE PUBLIQUE CALCIA

La commune soutient la motion concernant le projet de carrière à Brueil en Vexin.

### 7 MOTION DE SOUTIEN TRAVAUX VIADUC DE GENNEVILLIERS

La commune soutient la motion demandant la création d'un comité de défense des riverains et usagers de l'A15 pour la réouverture du viaduc de Gennevilliers.

**Séance du 14 décembre 2018**

### 1 AUTORISATION DE PAIEMENT DES SECTIONS D'INVESTISSEMENT DES BUDGETS DE LA COMMUNE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

Le conseil autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019.

### 2 GEMAPI

Le préfet a rejeté la délibération de la communauté de communes fixant le montant à 100 000 € de la taxe GEMAPI en raison de son vote après la date fixée par la loi. Cependant un amendement du sénateur Alain Richard a été adopté le 15 décembre qui pourrait permettre le vote de cette taxe à la même date que celle des impôts locaux auquel cas la communauté de communes pourrait prétendre au produit de cette taxe pour la prise en charge de la compétence GEMAPI sur 2019.

Par ailleurs, le SMSO (syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de Seine et Oise) devrait reprendre cette compétence et celle du ruissellement en 2020.

### 3 DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS ET SERVICES ADAPTES AUX PRATIQUES DE RANDONNEE

La commune participe au projet lancé par le PNR afin de préserver les chemins des dégradations et sollicite pour ce faire l'aide du PNR pour cette opération.

**La commune collectera vos vieux sapins de Noël (uniquement les sapins naturels sans décoration ni flocage) les lundis 14 et 21 janvier 2019. Merci de les déposer le matin sur le trottoir.**

## Info +

### Cahier de doléances

Un cahier de doléances et de propositions est à disposition des habitants souhaitant faire part, aux services de l'Etat, de leurs remarques, témoignages et contributions. Ce cahier sera transmis à la Préfecture et à l'Association des Maires de France.



### Réforme électorale

Depuis le 1er janvier, la gestion des inscriptions et des listes électorales a été simplifiée. Il est maintenant possible de s'inscrire tout au long de l'année et en cas de scrutin jusqu'au 6ème vendredi le précédant. L'inscription se fait toujours auprès de la mairie mais elle est également possible en ligne sur le site du ministère de l'intérieur : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/demande-inscription-listes-electorales-1>

Pour la gestion des listes électorales, un Répertoire électoral unique a été créé dont la tenue est confiée à l'INSEE. Il centralise toutes les listes électorales.

### Elections européennes

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

### Attestation de recensement

Vous avez 16 ans, nous vous rappelons que vous devez vous faire recenser en mairie. Cette démarche est obligatoire. Suite à une modification du code du service national, désormais, les administrés ne doivent plus justifier de leur situation vis-à-vis du recensement mais de leur participation à la journée défense et citoyenneté.

## SMIRTOM - Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

Le SMIRTOM (syndicat mixte intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères) ne nous épargne décidément pas !

Après nous avoir malmenés au printemps dernier avec une distribution de nouveaux conteneurs et une reprise des anciens bacs tout à fait inefficace, 6 mois plus tard, il ne nous ménage toujours pas. Il a donc mis au point un nouveau calendrier de collecte sans concertation avec les délégués de la commune et a décidé de le faire distribuer mi décembre par un prestataire privé. Malheureusement il n'en a rien été et si certains secteurs de la commune viennent, seulement début janvier, de recevoir un calendrier, on a constaté qu'il était erroné. Le SMIRTOM indique donc qu'une nouvelle distribution d'un calendrier corrigé sera faite fin janvier. Mais comme ce syndicat ne semble pas respecter ses engagements, il apparaît plus sûr de vous communiquer, ci-dessous, les dates de collectes de janvier et février 2019.



Les changements concernent la collecte des ordures ménagères effectuée dorénavant le vendredi (après-midi, vraisemblablement) et celle du verre le jeudi, une fois par mois.

Janvier		Février	
<b>Vendredi 4</b>	Ordures ménagères	<b>Vendredi 1er</b>	Ordures ménagères
<b>Mardi 8</b>	Bac jaune	<b>Mardi 5</b>	Bac jaune
<b>Vendredi 11</b>	Ordures ménagères	<b>Vendredi 8</b>	Ordures ménagères
<b>Jeudi 17</b>	Bac vert	<b>Jeudi 14</b>	Bac vert
<b>Vendredi 18</b>	Ordures ménagères	<b>Vendredi 15</b>	Ordures ménagères
<b>Mardi 22</b>	Bac jaune	<b>Mardi 19</b>	Bac jaune
<b>Vendredi 25</b>	Ordures ménagères	<b>Vendredi 22</b>	Ordures ménagères

### Historique

C'est le 4 janvier 1974 que la commune de Vétheuil a adhéré au SMIRTOM alors appelé SIROM (syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères). En effet, la réglementation et l'hygiène ne permettaient plus que la commune utilise un « trou à ordures » dans le haut de la route des Crêtes où étaient déposés tous les détritiques qui brûlaient continuellement dégageant des fumées et des odeurs nauséabondes.

Depuis 2005, la « Collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères » est une compétence de la communauté de communes Vexin Val de Seine qui adhère au SMIRTOM.

### SMIRTOM du Vexin

8, chemin de Vernon 95450 Vigny - Téléphone : 01 34 66 18 40

<http://smirtomduvexin.net/>



### MAIRIE DE VETHEUIL

Téléphone : 01 34 78 13 18

Fax : 01 34 78 14 68

Messagerie :

[mairiedevetheuil@orange.fr](mailto:mairiedevetheuil@orange.fr)

Retrouvez toutes les  
informations  
de la mairie

[www.mairie-vetheuil.fr](http://www.mairie-vetheuil.fr)

### Encore plus rapide !

Vous pouvez vous abonner à  
la lettre d'informations  
municipale en vous inscrivant  
sur le site de la Mairie.

Commune  
adhérente



[www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr)



[www.vexinvaldeseine.fr](http://www.vexinvaldeseine.fr)

### Rédaction

Dominique Herpin-Poulenat  
Isabelle Lépicière-Caputo  
Christine Gibaud  
Jean-Louis Maury  
Dominique Barbier-Cintrat

Illustrations  
Michel Caputo